

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize le 12 avril à 19 h, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etaient présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS – Didier KLYSZ – Cécile MOUTON-DUBOSC - Jean-Louis PIQUEPE – Géraldine BON GONELLA - Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Françoise BARBASTE – Gérard DIAZ - André GOIG – Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX - Rocio BURMESTER – Thierry ÇAMALBIDE – Anne BORRIELLO – Anne-Claire CHUBERRE - Jean-François BRISSONNET – Marie José VIVANCOS – David SAINT-MELLION – Denise CORTIJO – Bruno LHOSTE - Jean-Jacques URO

Ayant donné pouvoir : Vanessa GILBERT à Cécile MOUTON-DUBOSC – Fabrice HENNION à Didier KLYSZ – Muriel DUZERT à David SAINT-MELLION

Etaient excusés : Florence MAZZOLENI - Claire FLOUR - Aurélien CASTRIC

Secrétaire de séance : Géraldine BON GONELLA

Monsieur le Maire adresse, au public resté debout, ses excuses et les informe que bientôt des travaux de réhabilitation du bâtiment permettront de réunir le Conseil Municipal dans une salle plus spacieuse où il y aura plus de places assises.

Monsieur Bruno COSTES, Maire, ouvre la séance et propose, comme de coutume :

- De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Mme Géraldine BON GONELLA. Cette proposition est votée à l'unanimité. Après l'appel nominal de chaque membre le secrétaire de séance constate le quorum.

Monsieur le Maire informe ensuite les membres de l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 10 mars sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal à la séance suivante car les services administratifs mobilisés sur d'autres sujets n'ont pu dans les délais impartis rédiger celui-ci.

Monsieur le Maire précise enfin qu'il n'a pas signé de décision municipale depuis le Conseil Municipal du 10 mars 2016.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Vous le savez, ce sont des choses qui arrivent dans la vie communale, nous avons acté la démission d'André GOIG de son poste d'adjoint des finances. Je tiens ici, à le remercier publiquement pour son investissement personnel et professionnel au cours de ces derniers mois. Il a exercé sa fonction d'adjoint avec le sérieux qu'on lui connaît. Malheureusement, les choses étant ce qu'elles sont, nous avons acté sa démission enregistrée à la Préfecture le 30 mars. Nous avons quinze jours pour procéder à la nomination ou pas d'un autre adjoint. Je vous propose de ne pas renouveler le poste d'adjoint aux finances, de couvrir cette délégation moi-même et donc de réduire à sept le nombre des adjoints au sein du Conseil Municipal. En conséquence de quoi, les adjoints seront tous promus d'un rang.

Monsieur le Maire propose ensuite le vote à main levée pour tous les points qui vont suivre. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération n° 201604DEAC17 "ELECTIONS"

Objet : Modification du nombre des adjoints au Maire suite à la démission de ses fonctions du 2ème adjoint au Maire

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée Municipale que par courrier en date du 6 mars 2016, Monsieur André GOIG a informé Monsieur le Préfet de sa décision de démissionner de ses fonctions de deuxième adjoint, tout en conservant son mandat de conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2122-15 du CGCT, le Préfet a accepté cette démission par courrier en date du 21 mars 2016. Ce courrier a été notifié à l'intéressé le 30 mars 2016. La démission de Monsieur André GOIG, de ses fonctions de deuxième adjoint, prend donc effet à compter de cette date.

A cette même date, l'arrêté de délégation accordé par le Maire à Monsieur André GOIG, ainsi que son indemnité de fonction deviennent caducs.

En conséquence, le Conseil Municipal a la faculté :

- soit de remplacer l'adjoint démissionnaire,
- soit de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Vu la délibération n° 201503DEAC01 en date du 28 mars 2015 fixant le nombre d'adjoints à huit, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant et précise que la suppression de ce poste d'adjoint modifiera automatiquement l'ordre du tableau du Conseil Municipal. Chacun des adjoints se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URO, conseiller municipal

Dans votre intervention préliminaire, vous avez dit que les démissions sont des choses qui peuvent arriver. Malheureusement à Pibrac, depuis un an, ce sont des choses qui arrivent souvent, nous assistons ce soir à la démission d'un 3^{ème} adjoint de votre équipe. Je suis intervenu après la démission de Mme BORRIELLO qui suivait la démission de M. DIAZ pour évoquer une situation inédite à Pibrac. Elle est encore plus inédite aujourd'hui. J'avais évoqué qu'il fallait peut-être mettre en cause des choix que vous aviez faits qui n'obtenaient pas l'adhésion de l'ensemble des éléments de votre liste. J'avais évoqué également des méthodes de gouvernance qui pouvaient paraître difficiles pour certains d'entre vous. Je veux saluer ce soir l'honnêteté de M. GOIG lorsqu'il a présenté le compte administratif, le débat d'orientation budgétaire. Je veux aussi louer sa sincérité. J'avais conclu mon intervention y a quelques semaines en disant « A qui le tour ? ». Je ne pensais pas avoir une réponse aussi vite, je me permets de reposer la même question « A qui le tour ? »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 abstentions (Jean-François BRISSONNET, Marie José VIVANCOS, David SAINT-MELLION, Denise CORTIJO, Bruno LHOSTE, Jean-Jacques URO, Muriel DUZERT) :

- décide de supprimer le poste d'adjoint laissé vacant,
- fixe à sept le nombre des adjoints au Maire de la commune. Le tableau des adjoints est donc modifié ainsi :
 - Premier adjoint, Jacques THOMAS
 - Deuxième adjoint, Didier KLYSZ
 - Troisième adjointe, Florence MAZZOLENI
 - Quatrième adjointe, Cécile MOUTON-DUBOSC
 - Cinquième adjoint, Jean-Louis PIQUEPE
 - Sixième adjointe, Géraldine BON GONELLA
 - Septième adjointe, Odile BASQUIN

Madame Florence MAZZOLENI, conseillère municipale et de Monsieur Aurélien CASTRIC, conseiller municipal arrivent en séance.

Délibération n° 201604DEAC18 "BUDGET"

Objet : Affectation du résultat 2015 du compte administratif communal

Monsieur Bruno COSTES, Maire, commente l'affectation du résultat 2015 du compte administratif communal. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 962 679,43 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A l'exécution du virement à la section d'investissement au compte 1068 pour : 500 000 €
- Affectation à l'excédent reporté à nouveau créateur, ligne 002 pour : 462 679,43 €

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Nous allons verser un montant un peu plus élevé que celui de l'an dernier. Il faut mettre ce montant en perspective avec une recette exceptionnelle, suite à un legs de plus de 175 000€. Nous trouvons dommage que vous n'ayez pas intégralement reversé cette somme dans l'investissement.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Je prends acte, et je pense que vous trouverez dans la présentation du budget, qui sera faite un peu plus tard, la réponse à vos questions.

Sans vouloir dévoiler un secret, vous savez que la situation financière de Pibrac est relativement fragile, il y a un certain nombre d'économies de fonctionnement qui ont été engagées et qui seront poursuivies. C'est un choix équilibré qui est fait aujourd'hui, d'affecter un peu plus en investissement. Une partie significative en fonctionnement permettra de maintenir l'équilibre budgétaire requis qu'il est nécessaire de maintenir dans l'exercice du BP 2016 et les exercices suivants.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat,

Décide par 21 voix pour et 7 abstentions (Jean-François BRISSONNET, Marie José VIVANCOS, David SAINT-MELLION, Denise CORTIJO, Bruno LHOSTE, Jean-Jacques URO, Muriel DUZERT) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A l'exécution du virement à la section d'investissement au compte 1068 pour : 500 000 €
- Affectation à l'excédent reporté à nouveau créateur, ligne 002 pour : 462 679,43 €

Délibération n° 201604DEAC19 "BUDGET"

Objet : Affectation du résultat 2015 du compte administratif de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)

Monsieur Bruno COSTES, Maire, commente l'affectation du résultat 2015 du compte administratif de l'ECP. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22 253,35 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté ligne 002 pour : 22 253,35 €

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Des efforts seront à faire dans les prochaines années en investissement pour maintenir et moderniser l'ECP et notamment le Théâtre Musical de Pibrac, assez importants.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Nous constatons, comme nous l'avons vu lors du compte administratif, qu'il y a un déficit de 20 000 € sur l'exploitation du théâtre, cette année. Grace au résultat de l'année antérieure, il y avait 40 000 € disponibles, nous pouvons verser plus de 22 000 €. Espérons que dans l'année qui vient, nous n'ayons pas la même situation car le petit «bas de laine» que nous avions constitué va rapidement disparaître.

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

Ce n'était pas un petit bas laine si je peux reprendre votre expression et à une différence près comme il a été notifié lors du précédent Conseil Municipal : concernant le réalisé 2015, nous avons un impact de la TVA de 13 points, c'est ce qui explique cet écart de 15 000 €. Donc le bas de laine n'a pas été entamé c'est lié à un écart de TVA ; Monsieur BRISSONNET présent lors des différents Conseils d'Exploitation peut en témoigner et ne dira pas le contraire je pense, puisse que ces éléments ont été détaillés avec lui!

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Pour l'information de chacun la TVA a été réduite à 7,88 %, c'est significatif et l'ensemble de cet écart de récupération de TVA va impacter significativement le budget de l'ECP.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté ligne 002 pour : 22 253,35 €

Madame Claire FLOUR, conseillère municipale arrive en séance.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Vous n'êtes pas sans savoir que l'exercice budgétaire, au moins la planification budgétaire de l'année est un exercice important pour la commune. Il fixe les orientations en termes d'investissements, de recettes fiscales, de politique générale que la commune souhaite mener. Les communes, aujourd'hui, préparent ces budgets dans un contexte particulièrement contraint. Je précise qu'environ 33% des communes en France sur les 36 000 vont se trouver en situation particulièrement délicate, voire en faillite dans le courant de l'année suite aux contraintes budgétaires dans lesquelles elles évoluent aujourd'hui.

Nous subissons de plein fouet une décision prise par le gouvernement, de réduire significativement, même très significativement, le budget des communes. Cette baisse cumulée pour Pibrac depuis 2011 s'élève à presque 500K€ et pour la seule année 2016 c'est - 160 K€. A cette baisse significative, se profile la poursuite des baisses des dotations de l'Etat jusqu'en 2017. Une décision pèsera également sur l'ensemble des postes communaux : la revalorisation du point d'indice des agents de la Fonction Publique +1,2 % (0,6 % en 2016 et 0,6 % en 2017) et qui globalement va impacter le chapitre 12.

On constate également que le taux des taxes voté par la commune n'a pas évolué depuis 2011. Pibrac se situe dans une tranche nettement inférieure par rapport aux communes de même strate de Toulouse Métropole et même des autres communes et avec un mécanisme pervers. C'est-à-dire que le fait de ne pas augmenter les impôts locaux, la dotation de compensation et de solidarité communautaire, que l'on récupère en retour, de Toulouse Métropole est minorée. Aujourd'hui compte tenue de la situation budgétaire il est très difficile de ne

pas bénéficier de cet apport important de Toulouse Métropole. Pour 2016 c'est – 10 000 € qu'il faut ajouter à ces baisses des dotations de l'Etat pour Pibrac.

J'ajouterai à tout ceci la loi SRU qui fixe des quotas de logements sociaux à construire par commune et ces quotas sont aujourd'hui de 25%. Ces quotas, dans la révision PLUiH passera de 30 à 35 %. Tout écart des communes qui ne respectent pas ces quotas se traduit par des pénalités financières. Pour information Pibrac est à 8,78 % de taux de logements aidés et cet écart notifié officiellement par le Préfet se traduira en 2016 par une pénalité de l'ordre de 91 000 €. Il est donc important que l'on puisse engager au travers du Plan Local d'Habitat (PLH), du plan de mixité sociale, une dynamique de construction, faute de quoi nous allons nous trouver dans une situation de carence et une possibilité de voir les pénalités multipliées par cinq, c'est-à-dire 450 000 €. J'ajouterai que le mécanisme issu (lois DUFLOT et ALUR) autorise aujourd'hui des parcelisations, donc une augmentation des logements et minimise le taux de logements aidés et a pour effet d'augmenter indirectement les pénalités que l'on doit compenser. Nous envisageons un cinétique de construction afin d'atteindre les 134 logements sociaux à construire dans les prochaines années, nous avons donc récupéré une sorte d'enveloppe pour compenser cette pénalité SRU (aide au titre des maires bâtisseurs) qui a été pour l'année 2016 de 85 000 €.

Je vous propose de dérouler un diaporama qui vous expliquera clairement l'organisation budgétaire et le cadre dans lequel nous évoluons. (Document annexé au procès-verbal)

Délibération n° 201604DEAC20 "BUDGET"

Objet : Vote du budget primitif communal 2016 et du taux des taxes communales

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal 2016 par article, il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 7 136 731.00 Euros, ainsi que,
- en section d'investissement à la somme 2 780 211.00 Euros.

L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Il expose ensuite aux membres de l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition de la commune et il propose les taux ci-dessous :

Taxe d'Habitation	Taxe Foncier bâti	Taxe Foncier non bâti
9.70 %	13.70 %	86.65 %

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Monsieur le Maire avant de passer au détail du budget, vous nous avez présenté une prospective sur 2016-2019. Nous avons vu qu'il y avait des difficultés à la lire. Nous ne remettons pas en cause les hypothèses. Vous l'avez présenté en séance publique, c'est donc un document qui est public. Il est intéressant de voir comment se projette la commune de Pibrac entre 2016 et 2019 du point de vue financier. Pourriez-vous joindre ce document au compte rendu du conseil municipal.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

C'est un document de prospectives, il est basé sur un certain nombre d'hypothèses. Pour la partie 2016 il est naturellement consolidé. Pour les autres perspectives je vous demande de le considérer avec toutes les réserves qui s'imposent. Je vous propose donc de l'annexer au procès-verbal de séance et j'espère que l'usage qui en sera fait ne sera pas détourné de son objet (les chiffres suivants 2016 pouvant être amenés à évoluer).

Je vous propose de passer en revue les dépenses de fonctionnement, article par article et poste par poste.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Sur le poste 60613 on a une augmentation en chauffage urbain qui a été budgétisée de + 10,83%, on a soupçonné, pour expliquer cette consommation anormale, pour tout vous dire, à un moment, une fuite de gaz au gymnase de Coustayrac. Les services techniques s'occupent du problème, nous n'avons toujours pas détecté d'où provient cette augmentation.

Intervention de Monsieur Jean François BRISSONNET, conseiller municipal

Donc vous avez budgétisé une fuite de gaz, en général la fuite, on essaye de la trouver et de la supprimer.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Entre le moment où l'on reçoit les factures et le moment où l'on découvre une fuite possible, il y a toujours un delta naturellement c'est pour cela que l'on a provisionné un petit excédent.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Monsieur le Maire, il n'y a pas de danger, nous avons une école à côté, des jeunes utilisent le gymnase ? On s'est assuré des conditions de sécurité ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Non il n'y a pas de danger. Il y a un problème, on essaye de le détecter avec les services compétents.

Monsieur le Maire reprend le déroulé du diaporama.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URO, conseiller municipal

Pour les fêtes et cérémonies, nous avons 40 750€ au BP 2016 contre 21 602€ pour le CA 2015. Vous avez zappé la création d'une nouvelle ligne «frais de réception» pour un total de 1 000€. Vous avez expliqué que le montant de cette ligne augmentait du fait que la MJC ne s'occupait plus de la fête locale et que c'était donc la commune qui prenait en charge le financement. Mais nous avons une ligne «autres droits» pour un montant de 3 730 € qui sont à notre avis les droits de SACEM que payait la MJC qui sont pris en charge maintenant par la commune. Vous nous parlé dans votre explication que vous aviez déplacé «de fêtes et cérémonies» vers «prestation de services» le gardiennage pour 5 000 €. Si nous faisons la somme de tout cela, nous arrivons à une augmentation de 120%, plus de 23 000€ en plus. Il y a 2 ans, nous avons voté le budget 2014, M. Saint-Mellion était alors Maire, sur la ligne fête et cérémonie qui se montait autour de 20 000 €, il y a eu une intervention pour fustiger cette dépense. Cette personne est encore là ce soir. Le discours était assez dur. Cette personne c'était M. GOIG, cela a peut-être aussi participé à la décision qu'il a prise en voyant ce budget augmenter de manière si importante.

Les publications, c'est une augmentation de 215%, c'est-à-dire trois fois plus, plus 27 000 €. Vous avez évoqué Pibrac Le Mag, nous avons vu Manif Mag, je ne vois pas trop les évolutions qu'il va y avoir en termes de communication. Vous dites que vous allez réaliser un film sur l'Escalette. Sauf erreur de notre part l'Escalette est un projet communautaire, si une promotion est à faire c'est plus l'affaire de Toulouse Métropole.

Cela fait plus 23 000 € pour les fêtes et cérémonie, plus 27 000 € pour les publications, soit 50 000 € de plus, soit 2.5% d'impôts. Au moment où vous dites qu'il faut des économies, il aurait été plus judicieux d'utiliser ces 50 000 € ailleurs.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Sur l'Escalette, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit, nous allons réaliser un film qui pourrait servir éventuellement sur la promotion de Pibrac et qui permettrait aussi d'accompagner les zones d'activités.

Il ne vous a pas échappé comme je l'ai exprimé que si nous sommes ici aujourd'hui ce n'est pas pour mener la même politique que ce que vous meniez jusqu'à présent. Nous voulons faire de Pibrac : une commune vivante, une commune qui bouge, une commune qui soit attractive et valorisée. Si demain on veut booster ne serait-ce que les spectacles du TMP, que l'on veut redonner un peu d'attractivité à la commune, c'est bien que les habitants de Pibrac et des environs le sachent. Accompagner Pibrac et valoriser la ville à sa juste valeur et faire en sorte que l'attractivité de Pibrac puisse en bénéficier. Si demain on a la capacité d'avoir des spectacles attrayants, de faire venir, nous l'espérons, ne serait-ce qu'un hôtel sur la commune, naturellement cela participe à l'attractivité, cela participe à faire revenir un certain nombre de recettes nouvelles économiques qui certes avec les transferts de compétences iront en partie à Toulouse Métropole mais il en restera naturellement un retour significatif pour la commune de Pibrac.

Je voulais revenir sur ces dépenses de Fêtes et Cérémonies. Pour vous donner quelques éléments d'appréciation, on est sur des montants de 1,31% sur un budget communal et s'agissant des manifestations de 0,8% et s'agissant des publications de 0,4%. Est-ce que Pibrac, qui veut se hisser parmi les communes les plus dynamiques de la Métropole n'est pas capable de consacrer 0,8% de son budget en termes d'accompagnement de communication, que ce soit pour les manifestations qu'elle met en œuvre ou que ce soit pour promouvoir son attractivité et son patrimoine ? Pour vous donner quelques éléments, une mention particulière sera consacrée cette année au marché de Noël, au carnaval vous l'avez vu qui a été une réussite, mais également à

l'organisation de thés dansants destinés à une population de séniors mais ouverts à tous. Ils permettront d'accroître le nombre de manifestations sur la commune. Des coûts sont à prévoir. Comme il s'agit de coûts de fonctionnement même si derrière il y a des recettes prévisionnelles il est normal de les prévoir. Ces manifestations augmenteront les dépenses d'environ 13 000 €, l'édition de plaquettes touristiques de 2 500 €, l'évolution du magazine municipal de 9 000 € et enfin la réalisation d'un film destiné à accompagner le développement économique et touristique de la ville de 4 000 €. Quand on fait le calcul de l'assiette, cela fait 91%, Mais 91% sur un montant relativement faible de 1,31%.

L'intérêt de cette action c'est qu'elle s'accompagne d'une lisibilité complète de l'ensemble des manifestations qui seront organisées par la commune puisqu'on aura derrière des lignes comptables qui seront parfaitement identifiées et qui permettront de suivre l'intégralité des postes affectés au fonctionnement et à la réalisation de ces opérations de fêtes et cérémonies, qui n'existaient pas jusqu'à présent

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

Vous annoncez une baisse des «frais de nettoyage» de près 23%. Aujourd'hui, ce nettoyage est insuffisant, les usagers s'en plaignent. Demain, vous allez répartir le travail sur un personnel municipal qui est à la baisse. Comment allez-vous faire, Monsieur le Maire ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Vous proposez quoi Madame VIVANCOS ?

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

C'est vous qui êtes aux manettes, Monsieur le Maire. Je dis 23% de moins d'entretien des salles ne se justifient pas et va poser problème aux usagers parce que les salles ne seront pas entretenues correctement.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

C'est votre postulat, moi je vous dis que l'on veillera à obtenir un service de nettoyage de qualité. Nous n'avons pas trop de remontées aujourd'hui et d'insatisfaction de nettoyage. On veillera à ce que cette qualité de nettoyage à service réduit puisse satisfaire l'ensemble de la population. S'il faut réajuster, on réajustera. Comme je le disais ce sont des budgets prévisionnels ; on propose aujourd'hui d'accroître l'efficacité par une meilleure optimisation de la subsidiarité entre les prestations extérieures qui sont effectuées aujourd'hui et l'emploi des personnels communaux, notamment pour le nettoyage de Coustayrac. Si toutefois il y avait une dégradation de la qualité constatée par la population nous serons amenés à reconsidérer ce point.

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

J'ose espérer que ce personnel municipal ne sera pas utilisé au détriment des tâches qu'il occupe à l'heure actuelle, essentiellement, dans les écoles, à la cantine, dans le périscolaire, etc...

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Madame VIVANCOS si vous aviez écouté ce que j'ai dit : l'accompagnement des scolaires constituait une priorité. Il n'est pas question de diminuer les prestations et l'accompagnement des écoles.

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

Me voilà totalement rassurée !

Je voudrais intervenir sur le «remboursement autres organismes», la subvention à l'école de La Salle pour laquelle vous nous aviez promis un débat. Nous ne l'avons jamais eu et aujourd'hui vous nous assénez que les enfants de maternelle seront accompagnés par la Mairie, ce qui n'est pas obligatoire sur le plan légal. Je le regrette, pas pour les enfants, mais vous ne cessez de nous dire que nous avons un budget qui était sans arrêt cassé par la baisse des dotations. Il est regrettable que l'on donne cette somme, en plus, à l'école de La Salle.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Je prends acte de vos propos. Propos qui sont les vôtres ! Je ne les partage pas. Simplement derrière, puisqu'il s'agit du débat vous comprendrez qu'il est obligatoire de prévoir la dépense, donc c'est ce que nous faisons aujourd'hui. S'agissant du débat je suis tout à fait ouvert pour l'avoir.

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

Donc nous attendrons que vous fixiez une date. Merci Monsieur le Maire.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

L'attractivité justifierait une augmentation du budget de la communication, c'est votre choix. Dans les propos que vous venez de tenir, il y a de l'attractivité à Pibrac. Vous nous avez dit, j'augmente le budget des écoles car y a plus d'enfants. Il y a une attractivité puisque nous avons plus d'enfants. Nous constatons, si l'on observe les niveaux d'achats, les niveaux de locations, les gens viennent à Pibrac. Lorsque nous étions à la communauté urbaine, quelle vision avaient les autres communes de Pibrac ? C'est une commune attractive. C'est une commune dynamique. Il y a des manifestations. Vous nous dites, je veux renforcer le marché de

Noël alors qu'il fait «salle comble». Vous nous dites, je veux augmenter le budget de communication pour faire venir les entreprises à la ZAC de l'Escalette. Première chose, allons voir Toulouse Métropole. Toulouse Métropole a des services, aujourd'hui, qui sont sur les salons européens, les salons dédiés à l'aviation, les salons dédiés au spatial, pourquoi ne les interpellons-nous pas pour qu'ils investissent à notre place. Votre rôle, M. le Maire est d'aller activer Toulouse Métropole. Nous savons qu'il y a une liste de 50 entreprises qui pourraient venir sur la ZAC de l'Escalette. Commençons la ZAC de l'Escalette, nous avons les entreprises. Tel que vous nous présentez les choses, connaissant la réalité, nous trouvons qu'il y a un décalage.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Je répondrais en deux mots car nous étions sur le chapitre 11 et je vais continuer. Je ne vais pas faire un cours de marketing, mais si vous développez un produit «vert» et «efficace», et que vous êtes le seul à le savoir il n'y a pas beaucoup de gens qui viendront chez vous pour l'acheter ! S'agissant de la zone de l'Escalette, on voit combien OPPIDEA Toulouse Métropole et l'ensemble de votre municipalité et des précédentes ont œuvré pour faire en sorte d'accueillir avec la célérité qu'il convient les entreprises sur la zone de l'Escalette. Je peux vous garantir, aujourd'hui, que nous n'avons pas décidé de rester les bras croisés. L'attractivité de Pibrac, on la créera et on l'accompagnera. C'est du volontarisme politique mais qui paiera, car je suis sûr que c'est à ce prix-là qu'on aura la capacité de faire venir des entreprises de renom sur la commune. Je ne citerais pas de nom aujourd'hui, mais je suis persuadé que demain on verra fleurir sur Pibrac et la zone de l'Escalette des entreprises de renom parce que Pibrac aura su démontré l'attractivité et la place qu'elle occupe au sein de Toulouse Métropole.

Monsieur le Maire reprend le diaporama sur les charges de personnel.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Vous avez dit qu'il y aurait une régression du personnel. Vous pouvez nous en dire plus ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Il s'agit de la régression de la courbe de la masse salariale.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Pourriez-vous nous donner quelques informations sur la rémunération du personnel titulaire ? Il y a 20 000 € de plus.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Il s'agit de la titularisation de deux agents contractuels.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Lorsque la rémunération est plus importante, les cotisations doivent être également plus importantes. En règle générale les charges sont de l'ordre de 23% pour les titulaires. Ici nous avons toutes les cotisations URSAF, caisse de retraite... toutes en diminution. Pourquoi ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

On n'émarge pas tout à fait sur les mêmes articles, cela a été vérifié avec le cabinet conseil.

Intervention de Madame Cécile MOUTON DUBOSC, adjointe au Maire

Le fait de titulariser ces agents va nous coûter moins cher que de les garder sous contrat.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Cela n'explique pas autant d'augmentation et de diminution.

Intervention de Madame Cécile MOUTON DUBOSC, adjointe au Maire

Et nous avons aussi des emplois aidés.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Ils ne sont pas dans le personnel titulaire, ils sont dans les contractuels.

Intervention de Madame Cécile MOUTON DUBOSC, adjointe au Maire

Oui c'est vrai !

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

La prévision est juste.

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

Pourriez-vous nous dire combien de départs à la retraite sont prévus cette année et dans quel secteur ? Car vous avez parlé de départs non remplacés.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Deux agents sont partis à la retraite

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

Administratifs, techniciens ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Il s'agit de deux agents de catégorie C dont un qui a été remplacé en interne.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Vu le montant que vous nous présentez, vous serez obligé de faire une demande de modification budgétaire courant 2016. Vous allez être un peu juste.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Non, il n'y aura pas besoin de décision modificative.

Monsieur le Maire reprend le diaporama sur l'article «Autres charges de gestion courante».

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

Pouvez-vous nous indiquer quel est le montant de la décote due au non renouvellement du contrat du directeur de la MJC, comme nous l'apprenons. Le poste diminue de l'ordre de 50 000 €.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

C'était 50 000 € au CA et 66 000 € au BP.

Intervention de Madame Marie-José VIVANCOS, conseillère municipale

Ce qui veut dire qu'il n'a pas été comptabilisé une classe supplémentaire dans l'encadrement périscolaire de l'école du village. Sur les ALAE, il y a plus d'enfants du fait de la création d'une classe. La loi l'oblige : 1 animateur pour 14 enfants. En 2016, le nombre d'enfants est supérieur, il va falloir prévoir des animateurs supplémentaires.

Intervention de Madame Joëlle FROISSARD, responsable du service Finances de la Mairie

C'est le montant du marché de l'ALAE.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Je prends note de votre remarque, mais je pense qu'il ne devrait pas y avoir de problème à le traiter.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Monsieur le Maire, sur la subvention au CCAS, vous avez dit que vous aviez enlevé un CAE. Au CCAS se sont deux CAE qui ont été supprimés. Vous avez parlé des subventions aux associations, est-ce que les ADMR et Entraide Partage Travail vont rester dans le cadre du CCAS ou passeront sur le budget communal ?

Intervention de Madame Géraldine BON GONELLA, adjointe au Maire

Tout a été basculé sauf les crèches.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Cela représente 5 500 €.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URO, conseiller municipal

Je reviens aussi sur les subventions versées aux associations. J'aime bien relever les situations inédites. Nous en avons encore une ce soir, une de plus. C'est la première fois, depuis des années, que la répartition de l'enveloppe globale par association n'apparaît pas dans le budget. Nous allons nous retrouver dans une situation extraordinaire à l'issue du vote de ce budget, les associations ne vont pas savoir quel est le montant de la subvention que la commune va leur verser pour leur exercice et la saison 2016-2017. C'est assez incongru, à moins qu'elles le sachent et que nous ne le sachions pas.

Vous affichez une augmentation de 15 % du budget des subventions versées aux associations. C'est ce que l'on appelle un affichage en trompe l'œil, parce que dans le même temps, vous venez de le dire 5 500€ du CCAS viennent dans ce budget. Dans le chapitre «charges exceptionnelles» que nous n'avons encore vu, vous avez les subventions de fonctionnement exceptionnelles, dirigées généralement vers les associations, amputées de 5 300 €. Si nous faisons la somme de l'ensemble l'augmentation n'est pas de 15% mais de 3%. Je me souviens, pour avoir assisté de manière très heureuse à la 1^e réunion du CVA, qu'il y a eu des propos qui m'ont

un peu inquiété, émanant de M. KLYSZ. Il disait que la répartition des subventions aux associations si l'on ramenait la subvention à l'adhérent cela allait de 1 à 73. Dit comme cela, on peut penser qu'il y a une certaine inéquité entre les différentes associations. Mais lorsque l'on connaît le monde associatif, les charges qu'ont les unes et des autres ne sont pas comparables.

Intervention de Monsieur Didier KLYSZ, adjoint au Maire

Dit comme cela ou dit autrement c'est la même chose, les subventions vont effectivement de 1 à 73 € par adhérent. On peut le retourner dans tous les sens il y a une iniquité

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URO, conseiller municipal

Les charges des associations vont aussi de 1 à 73. De tout cela nous pourrons en reparler. Puisque c'est le CVA qui va trancher, même si son avis n'est que consultatif, à quelle date la répartition sera-t-elle disponible ?

Intervention de Monsieur Didier KLYSZ, adjoint au Maire

Les dotations communales comme les charges supplétives viennent s'ajouter. Vous serez invité, comme vous l'avez entendu au CVA, à débattre avec nous de cette fameuse répartition mais également, c'est une première, vous pouvez le noter, certains représentants des associations à participer à ce débat et à un certain arbitrage qui aura pour but de remettre en place une certaine équité même si cela doit prendre plusieurs années, car, bien entendu, il n'est pas envisageable d'augmenter ou de diminuer très drastiquement les subventions à certaines associations.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URO, conseiller municipal

Puisque que c'est le CVA qui va trancher, vous pensez que cette répartition sera disponible à qu'elle date ?

Intervention de Monsieur Didier KLYSZ, adjoint au Maire

Le CVA va être consulté, vous allez recevoir une invitation à une réunion.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URO, conseiller municipal

Çela sera la première étape !

Intervention de Monsieur Didier KLYSZ, adjoint au Maire

A l'issue de la réunion, un arbitrage sera fait et on sera début mai. Soit selon notre célérité, l'information sera communiquée pour le prochain Conseil le 12 mai soit pour le prochain en juin.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

A noter, qu'un effort de toilettage des lignes budgétaires a été réalisé, qui permettra de distinguer les subventions directes, des subventions indirectes ou des charges supplétives. Monsieur URO était présent au CVA, vous êtes un bon élève, vous avez bien écouté les propos qui ont été tenus : il ne vous a pas échappé que pour la première fois, les modalités d'attribution des subventions aussi bien directes qu'indirectes seront rendues publiques. Cela sera fait pour la première fois avec l'ensemble du tissu associatif, sans ostracisme, en incluant aussi bien les associations de parents d'élèves mais également les associations qui jusqu'à présent, ont été écartées, dites de vie communale. Donc cela se fera en toute transparence et toutes les associations dans le cadre du bureau qui a été constitué auront la capacité de discuter sur les modalités d'attribution de ces subventions. On espère vous proposer une réunion très prochainement.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URO, conseiller municipal

C'était tout autant transparent et public avant, peut-être même un peu plus, puisque l'on avait le montant des subventions par association dans le budget de la commune.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Monsieur URO sans vouloir polémique, vous avez parfaitement la répartition des charges supplétives, vous avez des subventions directes qui sont données à des associations qui touchent une somme modique directe mais quand on cumule les charges supplétives elles ont plusieurs dizaines de milliers d'euros. On va essayer de fonctionner pour les Pibracais et pour le Conseil Municipal en totale transparence et mettre un mécanisme qui sera je l'espère le plus équitable possible.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Pour en revenir au CCAS, nous avons entendu qu'un poste d'animateur allait être supprimé au point d'accueil jeunes. Vous pouvez me le confirmer ou l'infirmer ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Qui vous a dit ça, car moi je ne suis pas au courant ! Vous êtes au courant avant moi, quand j'aurai l'information je pourrai vous donner l'explication pertinente.

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

Un petit mot sur les indemnités élus qui augmentent de 2 000€ en sachant que Monsieur GOIG ne sera plus indemnisé. Il y a une ligne inédite «les frais de représentation du Maire» de 2000 €. Vous pourriez nous en dire plus ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Les indemnités des élus n'augmentent pas bien au contraire. Les 2000 € que vous mentionnez, font l'objet d'une délibération particulière que j'exprimerai un peu plus tard, après le vote du budget.

Intervention de Madame Marie José VIVANCOS, conseillère municipale

Au sujet du départ de l'animateur, les enfants du PAJ étaient conviés sur Facebook à venir dire au revoir à l'animateur qui partait.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Je ne suis pas au courant !

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Au collègue également, il y a une annonce qui a été faite par une de vos collaboratrices, comme quoi la suppression du poste avait été actée.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Moi je n'emploie pas les animateurs du PAJ, puisqu'il s'agit d'une sous-traitance extérieure. Je n'ai pas été informé directement comme je peux vous le dire d'un certain nombre de substitutions qui ont été opérées. Il existe en droit français des règlements qui ne permettent pas de s'immiscer (pour des délits de marchandage), dans les opérations qui sont conduites par des sous-traitants. Je vous assure Madame CORTIJO que je n'ai jamais été informé du départ, d'une personne, du PAJ.

Monsieur le Maire reprend le déroulé du diaporama, en terminant les dépenses de fonctionnement par les annuités d'emprunts et enchaîne par les recettes de fonctionnement

Intervention de Madame Marie José VIVANCOS, conseillère municipale

Concernant la contribution de la CAF à la commune, elle est en baisse de 20 000 €. Pouvez nous expliquer cette baisse par rapport à 2015 ?

Intervention de Madame Joëlle FROISSARD, responsable du service Finances de la Mairie

C'est la subvention de la CAF pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Le transfert ayant été fait à Toulouse Métropole on a perdu la recette.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Sur la fiscalité, une première remarque Monsieur le Maire, nous vous rejoignons sur votre introduction. Vous avez dit que des communes avaient augmenté leurs impôts, cela avait rompu la dotation de solidarité. Nous constatons pour la première fois à Pibrac, une baisse de la dotation de solidarité qui se situe autour de 10 000 €. Ce mécanisme, nous vous l'avions décrit l'an dernier, en vous disant, attention : lorsque la ville centre augmente ses impôts de 15%, faisant un effort supplémentaire elle va venir ponctionner la dotation de solidarité des communes environnantes. Nous serons défavorisés et nous serons obligés d'augmenter les impôts. J'avais employé les termes de vassal et de suzerain : c'est-à-dire que lorsque le suzerain décide, il implique des décisions chez le vassal. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans ce mécanisme, vous nous dites dans votre argumentation sur l'augmentation de l'impôt : «puisque la ville centre a augmenté ses impôts nous sommes obligés de faire de même». C'est un mécanisme pervers. Je rappelle que nous sommes en intercommunalité depuis longtemps. Toujours, avec tous les maires des communes de la métropole et la ville centre, nous avons fait en sorte qu'il n'y en ait aucun qui augmente les impôts de manière significative pour ne pas léser les autres.

Deuxième élément sur l'augmentation des impôts : Il y a une petite augmentation sur la revalorisation des bases, il y a une revalorisation des taux. Nous avons fait les calculs de notre côté. Il faut prendre aussi en compte le fait que vous avez voté une augmentation des taux de Toulouse Métropole, que vous avez revoté une augmentation cette année. Cela ne fait pas 14 € de plus comme vous l'annoncez. L'habitant de Pibrac, compte tenu des décisions que vous avez prises, M. le Maire à Toulouse Métropole et celle que vous allez nous faire prendre ce soir, c'est 118 € de plus pour 1000 € d'impôts de taxe d'habitation, en 2014. Voilà les vrais chiffres que vont payer les Pibracais.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Merci Monsieur SAINT-MELLION pour cette démonstration. C'est quand même un peu rapide que d'occulter les raisons pour lesquelles Toulouse Métropole et Toulouse ont été obligé d'augmenter les impôts, parce que, naturellement, aujourd'hui, elles faisaient face à une faillite généralisée par l'équipe précédente qui allait obérer la capacité d'investissements nouveaux et de maintien des investissements nécessaires pour Toulouse. Sans oublier le fait que le gouvernement actuel a baissé les dotations générales de fonctionnement et ponctionne l'intégralité des communes. Je rappelle simplement que l'augmentation mentionnée de 134K€ est une augmentation relativement faible qui ne couvre pas la baisse généralisée des dotations de fonctionnement puisqu'elle est évaluée aujourd'hui minimum à 160K€. 473 K€ cumulés depuis 2011 alors que l'augmentation que l'on propose au Pibracais est de 134. Voilà, je trouve que le raccourci que vous faites était un peu fort, si vous n'avez pas derrière la capacité d'expliquer les raisons pour lesquelles on est acculé à faire ces augmentations. Donc je vous laisse vos propos, et vous me laissez les miens !

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Nous avons le droit d'avoir un débat sur l'ensemble du périmètre que nous gérons.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Ce n'est pas le débat aujourd'hui, je vous propose de continuer.

Intervention de Madame Géraldine BON GONELLA, adjointe au Maire

Sans parler de l'endettement de la commune que l'on évoque très, très peu de fois. Il faudrait le souligner d'un gros trait rouge.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Je suis surpris des propos que vous venez de tenir. Nous avons assisté à la dernière séance du conseil municipal aux orientations budgétaires, à une présentation du compte administratif. Cet élément n'a pas été relevé. Ce n'est pas le niveau d'endettement qui pose soucis, c'est de trouver des ressources pour rembourser l'annuité qui est constante depuis 10 ans. Le vrai débat est là.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Le vrai débat, c'est qu'on hérite d'une situation telle qu'on la trouve aujourd'hui. Je ne critique pas ! Elle est en l'état dans beaucoup de communes. Aujourd'hui notre tâche collective, et je vous associe dans cette démarche, pour faire en sorte qu'on puisse proposer aux Pibracais une ville moderne, qui respire, une ville qui bouge et avec des niveaux de maîtrise de fiscalité qui soient les plus faibles possible. C'est vraiment dans cette optique dans laquelle nous sommes et dans laquelle vous allez vous engouffrer avec nous.

Monsieur le Maire reprend le diaporama et laisse la parole à Monsieur PIQUEPE qui expose les grands postes d'investissements pour 2016.

Intervention de Monsieur Jean-Louis PIQUEPE, adjoint au Maire

Nous avons plusieurs projets dont le premier est la rénovation du complexe sportif de la Castanette. Le budget de 794K€ qui est affiché comprend la TVA et les subventions. Nous sommes en train de caler les dates pour les travaux avec les différents utilisateurs (écoles et collège). Nous espérons qu'à la prochaine rentrée scolaire ces équipements de qualité soient opérationnels. Ensuite il y a les travaux de réhabilitation de la mairie et sa mise en accessibilité. La salle du Conseil Municipal sera transférée au rez-de-chaussée, afin de permettre un accès plus facile à tous, la salle avec une superficie plus grande permettra également de célébrer les mariages dans de bonnes conditions. Le CCAS va être transféré au centre social. Les travaux de gros œuvre débiteront pendant l'été. Nous espérons accueillir dans de meilleures conditions le public, lors des conseils municipaux, ainsi que les personnes handicapées d'ici la fin de l'année. Différents travaux de peinture sont en cours de réalisation, ainsi que la réhabilitation du chemin de Las Coumos, ce qui permettra aux résidents du quartier de Peyrolles et de la route de Lévigac de rallier le village par cette voie. Ensuite, la réfection de la voirie dans différents secteurs, car le rapiécage ne dure pas longtemps. La réalisation de trottoirs sera effectuée, route de Léguevin pour sécuriser le déplacement des piétons.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Les investissements se composent d'investissements communaux, vous venez de le voir, on rajoute l'investissement sur la vidéo protection dont une partie sera reversée en 2017 sous forme de subvention, puisque l'on peut bénéficier de subvention pour cette opération. Nous essayons de voir comment mutualiser avec Toulouse Métropole car ils ont un système de vidéo surveillance assez performant. S'agissant des enveloppes locales il est important de souligner que les travaux se concentreront également sur la réalisation de trottoirs, de pistes cyclables dans le cadre du schéma directeur de la voirie qui est mis en place par Toulouse Métropole. Ces travaux sont possible aujourd'hui grâce à la dénonciation de la charte de voirie qui va être remplacée par un certain nombre de cahiers des charges spécifiques en fonction de la taille et de la proximité périurbaine de la ville par rapport à la centralité et la prise en compte des 20% résiduelles des prélèvements

sur l'ensemble des enveloppes de voiries communales pour la réalisation de chantiers qui seront décidés d'intérêts métropolitains. C'est un budget d'investissement assez conséquent, que l'on essaye de maintenir afin de moderniser Pibrac et j'espère de l'année prochaine nous pourrions compléter le dispositif existant sur Pibrac en proposant d'autres équipements.

En termes de conclusion pour le budget, c'est un budget significatif en termes de fonctionnement qui est revu à la baisse et chaque fois que l'on peut le faire on regardera comment justifier et minimiser la dépense. C'est la première fois que le chapitre 12, Charges de personnels est en baisse grâce aux efforts qui ont été mentionnés. Une hausse de la fiscalité mesurée qui n'est même pas à la hauteur des baisses, que l'on subit, des dotations de l'Etat. Puisque, aujourd'hui, s'il avait fallu compenser l'intégralité des baisses des dotations de l'Etat ce n'est pas 4 points d'augmentation mais beaucoup plus qu'il aurait fallu augmenter. Ce n'est pas le choix que nous avons fait pour faire en sortes que la fiscalité soit acceptable pour l'ensemble des Piracais. Il n'en reste pas moins qu'avec cette augmentation Pibrac sera dans le bas du tableau, on n'atteindra même pas CASTELGINEST ou VILLENEUVE TOLOSANE, de mêmes strates, qui sont à 18/19% pour le foncier bâti alors que nous maintenons la même taxe à 13,70%. Par la maîtrise de cette dépense, l'autofinancement sera suffisant pour permettre de réinjecter de l'argent pour autoriser les investissements tels qu'ils ont été présentés par Monsieur PIQUEPE.

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

Je pensais que le chemin de «Las Coumos» était du ressort de Toulouse Métropole. Le pôle Ouest a fait une étude il y a 3 ou 4 ans, je ne vois pas pourquoi cela vient impacter le budget communal alors que c'est la compétence de Toulouse Métropole. Je m'étonne.

Intervention de Monsieur Jean-Louis PIQUEPE, adjoint au Maire

Effectivement, c'est vrai nous avons des échanges avec Toulouse Métropole. Nous faisons des échanges de bons procédés ou de travaux suivants que ça nous arrange ou pas. Dans ce cas le plus simple pour nous c'était de réhabiliter un chemin communal. Nous avons fait ce choix et en échanges Toulouse Métropole réalisera pour le compte de la mairie d'autres actions. Nous avons un projet mais pour le moment les habitants de Peyrolles ne sont pas d'accord.

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

Vous parlez de l'aire de retournement du camion des poubelles, pour ne pas traduire un secret. Elle ne coûte pas 162 000 €. Nous ne sommes pas sur la même balance.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Dans les 162 000 € il n'y a pas que ça. Vous avez en partie la viabilisation des terrains du legs BERTAINA sur le plateau François Verdier qui vont permettre leurs cessions et leurs parcellisations. Donc effectivement, il y a une partie consacrée à la réhabilitation du chemin communal.

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

Je m'étonne de la faiblesse des crédits en recettes. 125 000 €, 120 000 € pour le synthétique et 5000 € pour les travaux mairie, c'est catastrophique !

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Sur la partie recettes, cela ne vous a pas échappé puisqu'on parlait de parcellisations des terrains il y aura une opération de cession qui sera progressive sur une partie des terrains que l'on a récupérés et qui va permettre effectivement de récupérer des liquidités pour la commune mais qui n'ont pas été aujourd'hui insérés en l'état. Il y a un certain nombre de travaux préparatoires pour pouvoir le faire. Voilà pourquoi une réserve de recettes y est indiquée. Les recettes concernent effectivement qui seront versées aujourd'hui par notamment le Conseil Départemental, que je remercie, puisque Mme la Conseillère Départementale est ici présente, de nous accompagner dans cette opération. Naturellement si on peut récupérer d'autres subventions qui permettront de grossir la partie recettes on le fera bien entendu !

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

J'avais entendu dire, il y a à peu près un an, que nous allions «être les rois de la récupération de subventions». Je crois que cela est la mission de votre directeur de cabinet, l'Europe... Pour le moment la cueillette n'est pas très bonne.

Intervention de Monsieur Jean-Louis PIQUEPE, adjoint au Maire

Vous savez qu'en Europe les choses sont compliquées. Il faut d'abord des projets, si vous n'avez pas de projets vous n'avez rien. Le problème aujourd'hui, c'est de faire émerger des projets, on y travaille d'arrache pieds, tous les jours. On commence à avoir quelques bonnes pistes, et ensuite on pourra s'attaquer à ces financements. En attendant s'il n'y a rien, il n'y a pas de dossiers à présenter !

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Naturellement vous comprendrez que je ne puisse pas vous donner tous les éléments, pour continuer les propos de Monsieur PIQUEPE, on travaille de façon étroite avec les services de la Métropole. Pas plus tard qu'aujourd'hui j'ai eu une agréable surprise sur un certain nombre de projets. Nous allons, avec Toulouse Métropole et un grand nombre d'acteurs de la plateforme de Toulousaine, mettre en place des initiatives dont vous aurez certainement la teneur prochainement, et qui viendront, si ces projets sont soutenus par les pouvoirs publics français et peut-être par l'Europe, amener de bonnes surprises non seulement sur la valorisation, l'attractivité mais également sur les financements sur Pibrac. Chaque chose en son temps, vous me laisserez le soin de ne pas dévoiler tout aujourd'hui, mais je peux vous assurer qu'avec un certain nombre d'adjoints et d'acteurs locaux nous travaillons efficacement et continuellement à cette tâche.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Vous nous présentez, ce soir, le budget de Pibrac, c'est-à-dire l'utilisation de l'argent mis en commun par les pibracais pour vivre ensemble.

Dans votre présentation il y a des flous. Ce que nous avons compris de vos propositions.

Rien dans le budget, pas un mot, une attention au cadre de vie, à l'environnement. Vous proposez de moins nettoyer les bâtiments publics utilisés notamment par enfants et les jeunes. Ce n'est pas la communication qui les rendra propres. Vous proposez de moins investir pour renouveler le matériel, entretenir les bâtiments. Vous installez une lente dégradation du patrimoine commun des pibracais.

Les subventions sont en baisse. Ce budget témoigne que vous n'avez pas œuvré pour rechercher des financements extérieurs, tout en ayant embauché une personne dédiée à cette mission, votre directeur de cabinet qui accroît les dépenses de la commune.

Vous n'utilisez pas à bon escient l'intercommunalité pour promouvoir, faire démarrer la zone d'activités économique de l'Escalette que vous avez bloquée, peut-être, par des maladresses.

Les associations, vous créez déjà des difficultés pour accéder aux salles, faire aboutir leurs projets. Ce soir, c'est une première à Pibrac, elles ne connaîtront pas leur subvention annuelle.

Vous amputez le budget de l'action sociale, mais vous augmentez de 30% le coût des repas à direction des personnes seules, isolées et nos aînés.

Dans ce budget, vous vous en prenez à la jeunesse. Vous supprimez le directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture. Il se dessine un poste d'animateur de moins au point d'accueil jeunes. Le Conseil Municipal des Jeunes est en difficulté. Nous aurions espéré que la jeunesse devienne une de vos préoccupations, lors de votre conversion récente à l'intérêt du lycée à Pibrac. La jeunesse de Pibrac, pour vous n'a pas d'intérêt. Vous la considérez comme une simple variable d'ajustement budgétaire.

Vous avez déjà augmenté les impôts de Toulouse Métropole (100 € de plus en 2016 par rapport à 2014 pour un montant de TH de 1000€), mais les travaux de voirie baissent de 20 % : c'est plus d'impôts mais moins de trottoirs, moins d'entretien des routes. Et, vous nous proposez, ce soir, en plus d'augmenter, les impôts de la commune. Pourquoi cette augmentation ? Pour doubler le budget des fêtes, des réceptions. Pour augmenter le budget de vos frais de représentation. Pour tripler la communication. La communication au service de qui : de la commune, à votre service, à d'autres intérêts ? On ne sait pas.

Plus généralement, vous donnez de l'importance à l'apparat, alors que l'on demande aux communes d'être raisonnables sur leur train de vie. Vous déchirez le tissu social de Pibrac qui est la base du bon vivre ensemble pour le remplacer peut-être par la suspicion, la division, l'affrontement, l'isolement. Remplacer le vivre ensemble par une sorte d'insécurité.

Nous ne partageons pas l'orientation dessinée dans ce budget. Nous voterons contre ce budget. Voilà Monsieur le Maire vous connaissez notre point de vue sur le vote.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des points, mais simplement puisque vous disiez là où il y a un loup c'est flou ! Avant ce n'était un loup mais une meute ! Vous n'avez pas le monopole du cœur, en tout cas pas à Pibrac et certainement pas le monopole de la bonne gestion puisque qu'aujourd'hui si la situation est ce qu'elle est, c'est-à-dire proche de l'effet « ciseaux » c'est à cause des 20 années passées sous votre mandature et la précédente. Je suis désolé, mais vous m'obligez à aller dans ce sens-là. Vous parlez de qualité de vie, les Pibracais l'auront bien compris. Je n'augmente pas les budgets ou les impôts de cœur. Il s'agit d'une recette fiscale tout à fait maîtrisée et relativement faible. Elle maintient Pibrac dans le bas du tableau en termes de fiscalité, parmi les communes de mêmes strates au sein de Toulouse Métropole. En aucun cas c'est un budget qui vise à « abimer » Pibrac. Il vise, au contraire, à accompagner le développement de Pibrac. Pour développer Pibrac il faut de l'investissement, si on veut être capable de restaurer le gymnase de la Castanette, être capable avec les bailleurs de fonds et l'ensemble des opérateurs pour obtenir les financements des parkings et des infrastructures. C'est quand même un comble, je rappelle que le Conseil Régional prévoit un parking pour le

futur lycée et oublie de budgétiser 1,2M d'euros. Quand on prévoit un lycée sur Pibrac, on prévoit l'accompagnement des voiries, des ronds points...Ce n'était pas prévu ! Depuis quand a-t-on, un minimum, restauré le centre-ville, c'est peu mais je pense que les gens voient la différence. Pourquoi ne pas l'avoir fait depuis 20 ans ? Le mur, l'ensemble du centre ville que l'on va continuer de restaurer, le fonds de dotations que l'on va mettre en place va permettre aux Pibracais de bénéficier certainement d'un coup de pouce supplémentaire pour faire la réfection de façades que vous n'avez pas su organiser pendant 20 ans. L'ensemble des éléments d'accompagnement festifs vont permettre au-delà de la communication, qui est nécessaire pour promouvoir l'attractivité, d'accompagner le bien vivre ensemble dont vous faites le chantre et naturellement là encore vous n'avez pas le monopole dans ce domaine. Vous parliez d'une maladresse d'OPPIDEA et de la gestion de l'Escalette, il faut que les Pibracais le sachent, de quoi parle-t-on exactement ? Voulez-vous avoir sur la commune, puisque vous en étiez le bénéficiaire, un centre de logistique qui aurait amené par jour, plus de camions qui se seraient déversés depuis la zone jouxtant le Super U vers la route de Lévignac, jusqu'en bas de Pibrac. Voulez-vous donner comme perspective l'installation de 63 000 m² qui correspond à douze terrains de football, d'un complexe de logistique qui était envisagé d'être déplacé et augmenté, depuis la zone d'En Jacca à Colomiers, vers ce lieu. Je peux vous dire que je suis content aujourd'hui de m'être opposé fermement à l'implantation de cette zone de logistique qui ne verra pas le jour et nous sommes contents aujourd'hui d'accompagner le développement d'OPPIDEA et de la zone de l'Escalette, telle que c'est prévu dans la charte initiale de l'Escalette, des zones de petits artisans, de petits commerces, de petites industries. Oui, je suis heureux aujourd'hui que l'équipe autour de nous se soit opposée à cette perspective qui aurait dégradée de façon significative la qualité de vie à Pibrac. Voilà ce que vous proposiez, voilà ce que l'on a fait !

S'agissant de la jeunesse de Pibrac, je ne peux pas vous laisser dire, qu'on ne l'accompagne pas ! C'est absolument faux. De la même manière que pour les associations, on rendra les éléments de subvention totalement transparents. Il y avait un système qui était organisé, et je pèse mes mots, de financement que l'on ne considère pas équitable du tout. Puisque vous parlez des portages des repas ou des services qui sont offerts par la commune, il est crucial que l'on puisse différencier les gens qui n'ont pas les moyens de payer et qu'on va continuer d'accompagner parce que c'est la mission du service social. Il est normal de faire payer au juste prix, y compris dans les cantines, les repas ainsi que les repas que l'on porte aux personnes âgées à partir du moment où ces personnes ont la capacité de payer. Tout ceci permet de rentrer des recettes et de minimiser l'augmentation des recettes fiscales telles que nous les avons décidées aujourd'hui. Est-il normal aujourd'hui, puisque l'on parle des cantines, d'avoir le coût réel des repas à 10,53 € et le prix des repas facturés de l'ordre de 3€. Ce n'est pas normal ! Il faut rééquilibrer, et c'est à ce rééquilibrage que l'on va s'attaquer y compris pour les associations pour les charges supplétives et les subventions qui sont octroyées de façon indirectes. Nous allons, puisqu'il s'agit du CCAS, organiser une subsidiarité entre les différents services de la MJC, du CCAS pour faire en sorte qu'il n'existe pas de services redondants. Est-il normal que sous couvert du CCAS des associations exercent la même activité ? Et qui sont pratiquement gratuites pour les gens qui en bénéficient ? Cela correspond à un nombre très restreint de population qui en bénéficie et nous allons remettre de l'équité dans le fonctionnement de ces services qui doivent être capables nous le pensons de bénéficier au plus grand nombre. Voilà la logique dans laquelle nous sommes, une logique d'équité, de transparence, une logique d'accompagnement de l'investissement et une logique de modernisation de Pibrac.

Intervention de Monsieur Didier KLYSZ, adjoint au Maire

Moi il y a des propos qui me choquent, le premier c'est s'agissant de la MJC vous avez précisé que le poste avait été supprimé, c'est faux ! Le Directeur de la MJC a démissionné. La deuxième chose, cela fait un petit peu plus de six mois que j'ai repris après Gérard DIAZ les associations. J'ai eu le plaisir de les rencontrer presque toutes, et je peux vous garantir que d'une façon générale, ce que vous dites est faux, erroné et bien plus que cela, la plupart des présidents étaient consternés par l'ensemble des moyens qui étaient mis à leurs dispositions. Et je pense qu'autour de cette table, il y a des gens qui sont bien au courant de ça, et ces mêmes présidents ne faisaient pas de mystère à évoquer ces dégradations. On a évoqué tout à l'heure le gymnase qui prend l'eau, les salles de judo dont les tapis se dégradent, l'investissement du terrain synthétique. Cet investissement va largement contribuer aux nombreuses associations mais également aux jeunes du collège et de l'école.

Intervention de Monsieur André GOIG, conseiller municipal

Je voulais simplement rebondir sur ce que disait Monsieur URO tout à l'heure, sur la remarque que j'avais faite lors du Conseil Municipal de 2015, je ne veux pas donner l'impression de me défilier. Je ne vais pas voter ce budget. Une des raisons pour lesquelles je ne vais pas le voter, c'est parce que certaines remarques que vous avez faites sur le budget sont celles que je partage. J'assume les propos qui étaient les miens l'année passée et j'assume mon avis aujourd'hui. Voilà la raison pour laquelle je ne voterai pas ce budget 2016.

Intervention de Madame. Marie José VIVANCOS, conseillère municipale

Expliquez-moi pourquoi, tout à l'heure, vous avez parlé de la suppression du poste de directeur de la MJC ? Car là, je ne comprends plus rien.

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

C'est la ligne qui a été supprimée parce que le contrat était lié avec les MJC régionales et nous avons fait cette suppression en accord avec la MJC qui ne voyait pas un intérêt dans leur mode de fonctionnement actuel. Par rapport à ce que vient de vous dire Monsieur Didier KLYSZ nous sommes en négociations avec les MJC régionales pour retravailler à la refonte du partenariat que nous avons avec la MJC et les postes associés seront à travailler dans le cadre de la subvention que la mairie apporte à la MJC. Ce qui fait qu'aujourd'hui cela a été inclus dans le budget.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Il y a 130 000 € de subvention aux associations. Le poste de directeur est de 50 000€, si je fais la soustraction, il ne reste donc que plus 80 000 € de subvention aux associations.

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

Non pas complètement, car c'est réparti sur plusieurs lignes. Demandez à la MJC tout le travail de concertation qui a été fait en accord avec Madame MANCINO et Monsieur PROVENDIER des MJC régionales. Sachant qu'il n'y avait pas que ce poste directeur mais également un poste de secrétaire. La question est de savoir quels sont leurs réels besoins en termes de personnels entre leurs bénévoles et les personnes amenées à être titularisées. Cette réflexion globale est en cours.

Intervention de Monsieur Gérard DIAZ, conseiller municipal

Je vous ai fait part de certaines divergences que j'avais sur le budget. Sur certaines lignes budgétaires mes doutes subsistent. Je regrette mais là c'est mon cœur qui va parler. Je voterai contre ce budget.

Intervention de Madame Anne BORRIELLO, conseillère municipale

J'ai une totale confiance en l'analyse d'André GOIG sur le budget. Je regrette que la maîtrise insuffisante des dépenses de fonctionnement nous entraîne à une augmentation des impôts. C'est pour cette raison, mais c'est plus un vote d'alerte envers notre groupe, en qui je garde confiance, que je m'abstiendrais sur ce budget.

Intervention de Monsieur Gilles ROUX, conseiller municipal

Exceptionnellement je prends la parole, en tant que délégué à la jeunesse, au sujet des informations que j'ai entendues à propos du PAJ! C'est que vous êtes en train de manipuler la jeunesse. Ce que vous venez de dire est à l'image de ce que vous tentez de faire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 17 voix pour, 7 voix contre (Jean-François BRISSONNET, Marie José VIVANCOS, David SAINT-MELLION, Denise CORTIJO, Bruno LHOSTE, Jean-Jacques URO, Muriel DUZERT) et 5 abstentions (Louis FORTAS, Gérard DIAZ, André GOIG, Anne BORRIELLO et Anne FLOUR) donne un avis favorable à cette proposition de budget ainsi qu'aux différents taux des trois taxes communales.

Intervention de Monsieur Gérard DIAZ, conseiller municipal

Excusez-moi, je voulais voter contre. Je me suis trompé en m'abstenant.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Nous ne pouvons pas revoter. Le vote est entériné.

Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire et Présidente de l'ECP prend la parole afin de présenter le diaporama sur la présentation du budget de l'ECP ; et félicite le Directeur Stéphane NOVAK pour son implication pour le bon fonctionnement de la structure.

Délibération n° 201604DEAC21 "BUDGET"**Objet : Vote du budget primitif 2016 de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)**

Sous réserve de l'avis émis par le Conseil d'Exploitation de l'ECP en date du 11 avril 2016, Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire, présente le projet de budget annexe ECP primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 515 672.00 Euros et
- en section d'investissement à la somme de 33 513.00 Euros.

L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

L'année dernière l'excédent était de 42 000 €. Cette année, il n'y a plus que 22 000 €. L'idée était que tous les ans, nous ayons un excédent pour mettre cette somme dans les investissements afin d'acheter du matériel : des projecteurs, des consoles,... Cette année, il n'y aura pas d'investissement. Lors d'un précédent conseil d'exploitation, il a été annoncé que la subvention de la mairie ne diminuait pas, mais que l'an prochain, en 2017, la subvention allait diminuer.

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

La subvention pour 2017, sauf avoir une boule de cristal, il est difficile de prévoir ce qu'elle sera. Il y avait une erreur sur le compte rendu qui vous a été transmis, on l'a modifié en séance.

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

Ce que je souhaite, c'est que cela soit une erreur. Je souhaite que la culture et le théâtre ait au minimum la subvention de cette année.

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

Vous ne pouvez pas dire que la culture n'est pas soutenue.

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

Mais je n'ai jamais dit cela !

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

On en a discuté hier de façon très large, lors du Conseil d'Exploitation de l'ECP. Effectivement on a du taper dans cette réserve de 40 000 €, mais comme cela vous a été montré à plusieurs reprises malheureusement l'impact de la TVA en a pris en partie, et aussi une chose qui n'a pas été maîtrisée, ce n'est pas de notre fait, ce sont les dépenses énergétiques. Effectivement, des dépenses ont été sous évaluées et la réserve a servi à compenser. Après je suis la première à dire qu'il faut faire ces investissements. Pour aller chercher des investissements la première étape c'est d'aller chercher des recettes. Sans cela on continuera à taper dans ce que Monsieur SAINT-MELLION appelait tout à l'heure le bas de laine. Sachant que les besoins d'investissements ne datent pas de l'année dernière et auraient pu être anticipés sur les années précédentes.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Une réponse aussi sur la dynamisation et l'octroi de recettes vous sera donné sur le calendrier des spectacles. Vous verrez, ce sont des spectacles de qualité avec des représentations de personnalités qui viendront sur Pibrac et qui permettront je l'espère d'accroître la rentabilité du théâtre par un meilleur taux de remplissage et de ce fait les recettes correspondantes.

Intervention de Monsieur Jean-François BRISSONNET, conseiller municipal

Il faut compter sur des recettes stables. Il y a du matériel à acheter, il faudra trouver les moyens autres que les recettes des spectacles.

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

On n'attend pas uniquement des recettes de billetterie, il y a des lignes subventions qui ne sont pas exploitées aujourd'hui. Et comme le disait Monsieur PIQUEPE pour faire les demandes de subventions il faut des projets bien ficelés que nous n'avons pas encore totalement aujourd'hui. Après, la culture est ouverte à mécène, si parmi la population les mécènes étaient nombreux on les accueillerait bien volontiers et on essayera d'aller en chercher ailleurs.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Je voudrais remercier Madame BASQUIN et l'ensemble du théâtre municipal qui font un travail remarquable et qui sont souvent en coulisses et font fonctionner le théâtre dans des conditions parfois acrobatiques, et globalement ça fonctionne avec les moyens que vous connaissez. Le théâtre procure des prestations de bonne qualité qui contribuent aussi à l'attractivité de la ville Pibrac et qui la fait rayonner.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Nous n'émettons pas de critique sur le budget de la culture. C'est un budget raisonnable, beaucoup plus raisonnable que le budget communal. Il n'y a pas d'apparat. Il utilise l'argent disponible. Nous sommes favorables à ce budget.

Une remarque plus générale sur l'usage du théâtre. Dans ce théâtre il y a 2 volets. Un volet professionnel avec de la culture que nous achetons et que nous revendons. Comment on porte les initiatives et la vie locale sur Pibrac, c'est le second volet. Nous avons compris que l'an dernier, certaines associations ont eu des difficultés pour utiliser ce théâtre. Nous voudrions savoir si c'est cela est confirmé ou infirmé ?

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

Vous n'avez pas bien compris mes propos de tout à l'heure, j'ai effectivement dit que nous cherchions à rendre les lettres de noblesse au théâtre, cela ne veut pas dire privilégier uniquement les spectacles professionnels et payants ça veut dire en faire un réel lieu culturel où ont leur place les associations culturelles. Que ce soit de la danse, de la peinture ou n'importe quel univers artistique. Nous avons incité d'autres associations qui utilisaient le théâtre à des fins d'assemblées générales à utiliser d'autres locaux communaux pour justement travailler à cette création artistique au sens large. Nous ne sommes pas sur 365 jours de disponibilité du théâtre pour des affaires totalement privées et que nous maintenons les créneaux liés aux écoles et vous aurez pu remarquer là également, je pense à Jardin Nature qui a bénéficié du théâtre il n'y a pas très longtemps, pour mettre des séances dédiées aux scolaires. L'idée n'est pas de sortir les gens mais de privilégier tout ce qui est culturel et la rentabilité du théâtre naturellement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition de budget.

Délibération n° 201604DEAC22 « FINANCES »

Objet : Régime indemnitaire des élus locaux

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe), à compter du 1er janvier 2016, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction maximales fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Pour les communes de 3500 à 9 999 habitants, la loi fixe cette indemnité à 55 % de l'indice brut 1015, soit 2 090,81 € par mois.

Vu le contexte actuel et les baisses constantes des dotations de l'Etat, les communes ont de plus en plus de difficultés à maintenir un budget en équilibre. En conséquence, Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de percevoir une indemnité bien en deçà du taux plafond fixé par la loi et demande pour cela aux membres du Conseil Municipal le maintien du taux voté le 26 novembre 2015, soit :

- 25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015.

Vu l'arrêté n° 201603ARAC01 du 1er mars 2016 portant retrait de la délégation de fonction à Mme Claire FLOUR, conseillère municipale,

Vu la délibération n° 201604DEAC17 du 12 avril 2016 fixant à sept le nombre d'adjoints au Maire,

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Une remarque sur la présentation sur la limitation liée à la loi NOTRe. Je rappelle que ce nous faisons à Pibrac n'a rien d'exceptionnel. Il y a d'autres assemblées qui ont pris la même délibération, comme la Région. Notre nouvelle Région n'a pas utilisé ce dispositif. Nous constatons que Monsieur le Maire de Pibrac se met dans les pas de notre Présidente de Région.

Vous avez eu un propos un peu polémique en disant : «Comparons la période de Monsieur BON et Monsieur SAINT-MELLION et la NOTRe». Vous savez qu'il y a une question que nous vous avons posée en juin dernier ? Quel est le coût de votre gouvernance politique, c'est-à-dire vos indemnités, plus d'autres dépenses annexes. Vous avez fait un choix de gouvernance en embauchant un collaborateur qui est votre directeur de cabinet. Nous ne mettons pas en cause votre choix de gouvernance. Nous ne mettons pas en cause son résultat, nous verrons avec le temps. La seule chose que nous voulons savoir, c'est son coût. En commission finances, je vous ai dit que nous vous poserions la question en conseil municipal. J'ai eu un échange de mail avec les services. Nous ne l'avons toujours pas. Nous avons fait un petit calcul, car nous avons tous les éléments dans le budget répartis dans plusieurs lignes. En ce qui concerne Monsieur BON et moi-même vous avez donné le chiffre de 116 000 €. Vous, vous êtes aujourd'hui à 140 000 €. Si c'est faux donnez-nous de nouveaux chiffres. Nous vous posons la question depuis juin 2015.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Le stratagème est gros Monsieur SAINT-MELLION. Ce que vous dites, effectivement nous avons embauché un directeur de Cabinet mais la gouvernance ne se limite pas à la gouvernance immédiate telle que vous la citez, elle doit inclure l'ensemble des cadres qui constitue la gouvernance de la municipalité. Je vous rappelle, que sous votre mandat et les mandats précédents, vous avez embauché une DGS et une DGS adjointe, c'est-à-dire une personne qui est là pour aider Madame TOURNIE Directrice Générale des Services. Fallait-il embaucher cette personne ? Une commune de la strate de Pibrac a-t-elle besoin à la fois d'un DGS et d'un

DGA ? Je vous renvoie la question. Je ne rentrerai pas dans ce débat ce soir, et vous l'aurez bien compris. Il s'agit d'éléments de confidentialité qu'il ne convient pas de mettre sur la place publique.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Dans une commune, il y a 2 choses, Monsieur le Maire, comme dans tout système de management. Il y a les décideurs, c'est le groupe élus, puis de l'autre côté, il y a ceux qui opérationnalisent avec une Directrice Générale des Services et une adjointe. Vous nous cachez depuis presque un an le coût de votre gouvernance politique. On ne critique pas vos choix, mais vous nous cachez des choses.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Monsieur SAINT-MELLION voulez-vous que je donne en public le salaire de Madame la Directrice Générale Adjointe ? Puisque vous le savez très bien, vous avez exercé les fonctions de Maire, vous connaissez les limitations de la confidentialité. Je ne vous ferez pas cette offense d'aller dans les éléments correspondants qu'impose le Code des Collectivités Territoriales. Simplement, puisqu'il s'agit de la gouvernance, on va la pousser jusqu'au bout, et je vous dis aujourd'hui, s'il faut révéler un certain nombre de choses il faut révéler les choses de ce qui est comparable. La gouvernance sous notre mandature, c'est-à-dire les indemnités des élus, sera inférieure à 64 000 € contre 116 000 € sous les précédentes municipalités. Vous pouvez rajouter les 2 000 €, et je vous laisse imaginer le salaire du directeur de Cabinet si on allait jusqu'au montant que vous soulignez. Naturellement, chacun aura compris que vos propos sont comme d'habitude dans la caricature et l'excès.

Intervention de Monsieur Gérard DIAZ, conseiller municipal

Depuis quelques temps je ne vois plus Monsieur HENNION en séance du Conseil Municipal. Donc je m'interroge. Il était absent à sept ou huit séances. Ne faudrait-il pas une sanction ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Monsieur HENNION sera présent au prochain Conseil Municipal. Il a de bonnes raisons pour lesquelles il ne peut pas être présent aujourd'hui et je prends note de votre remarque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, par 22 voix pour et 7 abstentions (Jean-François BRISSONNET, Marie José VIVANCOS, David SAINT-MELLION, Denise CORTIJO, Bruno LHOSTE, Jean-Jacques URO, Muriel DUZERT) de répartir comme suit :

- L'enveloppe concernant les indemnités de fonction du Maire, des sept adjoints et des neuf conseillers municipaux délégués,

QUALITE	TAUX D'INDEMNITE DE FONCTION
Le Maire	25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
1 ^{er} adjoint	15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
2 ^{ème} adjoint	13%, chacun, de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
3 ^{ème} adjointe	
4 ^{ème} adjointe	
5 ^{ème} adjoint	
6 ^{ème} adjointe	
7 ^{ème} adjointe	
Chacun des neuf conseillers municipaux délégués	3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à l'ensemble du Conseil Municipal.

Délibération n° 201604DEAC23 « FINANCES »

Objet : Indemnités au Maire pour frais de représentation

Monsieur Bruno COSTES, Maire, expose aux membres de l'assemblée municipale, que le Code Général des Collectivités Territoriales permet, par les dispositions de l'article L.2123-19, d'attribuer au Maire des indemnités pour frais de représentation. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion des réceptions ou manifestations qu'il organise dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans le seul intérêt de la commune.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution d'indemnités pour frais de représentation à Monsieur le Maire d'un montant annuel de 2 000 €,
- de préciser que ces indemnités seront versées sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées,
- d'inscrire chaque année le montant de ces indemnités lors du vote du budget de l'exercice,
- d'inscrire les crédits au chapitre budgétaire 65 (autres charges de gestion courante) article 6536 (frais de représentation du Maire).

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Il y a une question qui a été posée par Monsieur URO lors de la présentation du budget. On a mis une ligne Frais de réception. Je donne l'explication, cela permet quand il y a des personnalités qui viennent sur la commune pour imputer des repas, des organisations de cocktails sur la bonne ligne chose que nous n'avons pas jusqu'à présent. Les élus perçoivent des indemnités de fonction qui ont été réduites qui servent à couvrir un certain nombre de frais. Je touche exactement 849 €/mois d'indemnités, eu égard aux nombres de repas et autres frais que je suis amené à payer de ma poche, je peux vous dire qu'il ne reste pas grand-chose. Compte tenu de la valorisation de la commune avec les projets qui se développent comme le jumelage, une délibération a été votée lors d'un précédent Conseil Municipal afin de couvrir les frais, occasionnés, à Mme GILBERT en charge de cette mission spéciale. La délibération d'aujourd'hui permettra au Maire de couvrir des frais de représentation et éventuellement des frais de déplacement. Naturellement cela sera soumis à un contrôle parfait, en toute transparence, avec présentation de justificatifs. Il n'est pas question de donner un chèque en blanc pour la couverture de quelques dépenses somptueuses ou d'apparat que vous avez bien voulu mentionner ! Voilà toute l'explication sur ce point.

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal nous avons pris une délibération sur les frais de missions, dans laquelle sont pris en compte les frais de déplacement dont vous parlez. Normalement dans les frais dont vous parlez ce soir, il ne devrait pas y avoir de frais de déplacement, sauf pour les missions.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Non je ne peux pas vous laissez dire ça. Il s'agit de deux imputations spécifiques et séparées l'une correspond à quelques frais de représentation notamment pour permettre à Mme GILBERT d'exercer ses missions, et d'autre part il s'agit ici de frais spécifiques de représentation imputable au Maire uniquement. Il n'est pas dit que je les utilise, mais il vaudrait mieux créer cette ligne budgétaire.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 30 mars 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 7 voix contre (Jean-François BRISSONNET, Marie José VIVANCOS, David SAINT-MELLION, Denise CORTIJO, Bruno LHOSTE, Jean-Jacques URO, Muriel DUZERT) et 1 abstention (Gérard DIAZ) AUTORISE :

- l'attribution à Monsieur le Maire, d'indemnités pour frais de représentation plafonnée à 2000 €,
- l'imputation de cette somme au chapitre budgétaire correspondant.

Délibération n° 201604DEAC24 "FINANCES"

Objet : Tarifs des entrées de la saison 2016-2017 du Théâtre Musical de Pibrac

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'ECP en date du 11 avril 2016,

Madame Odile BASQUIN informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs qui seront appliqués à l'ECP pour la programmation 2016-2017. Il propose d'appliquer les tarifs suivants en euros TTC :

Spectacle	Tarif normal	Tarif réduit 1	Tarif réduit 2	Tarif réduit 3
1 Taxi pour Broadway	25	22,50	12,50	20
Les virtuoses	35	31,50	17,50	28
Best of British	16	14,40	8	13
Un Tango en bord de mer	35	33	-	28
Au-dessus de la mêlée	20	18	10	16
Dans la peau d'Albert Camus	30	27	-	24
Pyrénéicimes	9	-	6	7.20
Alice au pays des merveilles	20	18	10	16

Camelot	16	14.40	8	13
Si je t'attrape je te mort	25	22,50	12,50	20
Led Zeppelin (provisoire)	25	22,50	12,50	20
Big bang	35	31,50	17,50	28
Ados	30	27	15*	24
Tap Factory	35	31,50	17,50	28
Monsieur Nounou	35	31,50	17,50	28
In Memory	18	16.20	9	15
4 Opéras de poche	16	14.40	8	13

Tarif réduit 1 : moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, plus de 60 ans

Tarif réduit 2 : enfants de moins de 12 ans - (*) pour les 11-17 ans pour le spectacle Ados

Tarif réduit 3 : tarif normal réduit pour 3 spectacles et plus achetés

Le tarif scolaire pour les représentations gérées par l'ECP 2016-2017 : 6 euros.

Commercialement, le directeur de l'ECP a la possibilité d'utiliser les tarifs réduits 2 et 3 pour des actions spécifiques.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques URO, conseiller municipal

Au sujet du festival Pyrénicimes, il y a eu une discussion sur la répartition de billetterie entre les organisateurs et la billetterie du théâtre. Je voudrais savoir si cela avait été acté au niveau de cette répartition ou si cela fera l'objet d'une autre délibération.

Intervention de Madame Odile BASQUIN, adjointe au Maire

Monsieur KLYSZ et moi-même sommes en discussion sur l'organisation globale de Pyrénicimes pour cette année. La participation n'a pas été validée avec eux mais elle est en cours de discussion.

Où l'exposé de Madame Odile BASQUIN et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération n° 201604DEAC25 «FINANCES»

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association SIRPEA

Monsieur le Maire, expose aux membres de l'assemblée délibérante que par courrier reçu en mairie le 10 février 2016, le Directeur du Centre Hospitalier Marchant à Toulouse nous informe qu'un enfant Pibracais bénéficie d'une scolarité en hôpital de jour.

Il rappelle que comme toute école primaire, le budget des classes repose sur la participation financière des municipalités. Cette enveloppe permet d'acquérir le matériel et les supports pédagogiques dont les enfants ont besoin.

A ce titre le Centre Hospitalier Marchant sollicite une aide financière afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et d'assurer la continuité de la scolarisation. Le directeur de l'établissement précise que la subvention peut être versée sur le compte de l'association SIRPEA qui met en œuvre des actions de soutien aux enfants hospitalisés dans les structures de soin du secteur 2 de psychiatrie infanto-juvénile de la Haute-Garonne.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 440,95 € qui sera prélevée sur le chapitre 67, article 6745.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association SIRPEA d'un montant de 440,95 €.

Délibération n° 201604DEAC 26 « FINANCES »

Objet : Subvention exceptionnelle à la société des « Meilleurs ouvriers de France »

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Municipale que Madame HIRT Océane domiciliée sur la commune, est inscrite au concours «Un des Meilleurs apprentis» spécialité : esthétique.

Monsieur le Maire précise que les communes peuvent parrainer à hauteur de 50 € les candidats de leur administration. Cette aide financière permet à la société des « Meilleurs Ouvriers de France » de pallier aux frais inhérents à l'organisation d'un tel concours.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle qui sera prélevée sur le chapitre 67, article 6745.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le versement de 50 € pour le parrainage de cet administré au concours « Un des Meilleurs Apprentis ».

Délibération n° 201604DEAC27 "SUBVENTION"

Objet : Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre aux normes de la loi du 11 février 2005 concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commune prévoit la réhabilitation et la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie.

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être subventionnés par la dotation de soutien à l'investissement des communes, créée par l'article 159 de la loi de finances de 2016, ainsi que par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et précise que le montant des travaux s'élève à 318 755,46 € HT et se décompose comme suit :

DEPENSES		
TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Réaménagement du rez de chaussée	245 419,16 €	294 502,99 €
Réaménagement du 2ème étage	36 516,20 €	43 819,44 €
Remplacement de l'ascenseur	36 820,10 €	44 184,12 €
TOTAL	318 755,46 €	382 506,55 €

RECETTES	
ETAT - Préfecture	95 626,63 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	95 626,63 €
COMMUNE	127 502,20 €
TOTAL	318 755,46 €

Intervention de Monsieur Jean-Louis PIQUEPE, adjoint au Maire

J'ai exposé tout à l'heure le projet, ce que je peux rajouter, c'est qu'il est prévu la modification de l'ascenseur. L'idée c'est aussi de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental pour ce projet phare et d'un nouveau fonds de soutien à l'investissement mis en place par l'Etat.

Intervention de Madame Marie José VIVANCOS, conseillère municipale

L'ascenseur est remplacé à ISO ou est-il agrandi ?

Intervention de Monsieur Jean-Louis PIQUEPE, adjoint au Maire

En fait, il serait tourné et rendrait, possible, l'accessibilité aux administrés et éventuellement permettrait à un employé handicapé de travailler à la mairie.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

On anticipe également le passage à 9000/10 000 habitants sur Pibrac, ce qui accroîtrait le nombre d'élus du Conseil Municipal. Donc la salle qui sera prévue permettra l'accueil dans une configuration étendue du Conseil Municipal dans la logique d'extension démographique de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE :

- les travaux mentionnés ci-dessus pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie,

- Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès des différentes instances concernées.

Délibération n° 201604DEAC28 “ ADMINISTRATION ”

Objet : Délégation au Maire pour certaines décisions et suppléance de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée Municipale que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à l'examiner et, s'il convient, de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu le Maire,

Vu la loi n° 2009-179 du 17 février 2009,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la suppléance de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations d'attribution prévues par l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L2122-22 et pour la durée de son mandat,

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux ;
- 2) De fixer tous les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre des décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet, les actes nécessaires ;
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres, y compris les marchés préalablement étudiés par la commission d'Appel d'Offres ou la commission des Marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans limite de montant et quelle que soit la procédure suivie, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses, pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- 7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice et Experts ;
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés, et de répondre à leurs demandes;
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'Enseignement ;
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbain définis par le Code de l'Urbanisme, lorsque Toulouse Métropole titulaire de ces droits (article L211-2 du Code de l'Urbanisme), les délègue à la commune conformément à l'article R 213-1, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code et dans les limites fixées dans la délibération du Conseil de la Métropole.
- 16) D'ester en justice avec tous pouvoirs au nom de la commune de Pibrac, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, pour toute action quelque puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.
- 17) De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations d'acquisition ou de préemption menées par un établissement public foncier local, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme.
- 18) De signer la convention prévue dans le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme (relatif aux participations des propriétaires privés situés dans les ZAC) précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût de l'équipement d'une Zone d'Aménagement Concerté.
- 19) De réaliser les lignes de trésorerie pour un montant correspondant aux besoins de la trésorerie communale.
- 20) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (relatif à tout projet de cession d'un immeuble ou partie d'immeuble appartenant à l'Etat, RFF, en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement prévues à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme).

ARTICLE 2 : Formalités relatives aux décisions prises par délégation :

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux sur les mêmes objets : affichage de l'arrêté et insertion dans le recueil des actes administratifs s'il a un caractère réglementaire, et transcription dans le registre des décisions du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Information du Conseil Municipal :

Le Maire doit rendre compte des toutes les décisions prises dans le cadre de la délégation, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Délégation aux Adjoint :

Conformément à l'article 2122-18, Monsieur le Maire est autorisé à charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation par la présente délibération.

ARTICLE 5 : Suppléance du Maire :

En cas d'absence, ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint dans l'ordre de nomination ou par défaut par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal.

En conséquence, en cas d'absence ou d'empêchement de la part du Maire :

- Monsieur Jacques THOMAS, 1^{er} Adjoint est chargé de prendre en son nom, toutes les décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération et de le remplacer dans la plénitude de ses fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques THOMAS,

- Monsieur Didier KLYSZ, 2^{ème} Adjoint, est chargé de prendre au nom du Maire, toutes les décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération et de le remplacer dans la plénitude de ses fonctions.

Intervention de Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale

Vous auriez pu profiter de ce remaniement pour mettre une femme en deuxième adjoint.

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

Merci pour cette suggestion, mais je ne peux pas y accéder tout de suite. Je ne manquerai pas d'y songer.

Délibération n° 201604DEAC29 “ ADMINISTRATION ”

Objet : Nouvelle composition de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) et de la Commission des Marchés

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que la composition des commissions d'appels d'offres (CAO) et des marchés a été fixée par délibération le 9 avril 2015.

Suite à la démission d'un membre titulaire, il convient d'acter la nouvelle composition de ces deux commissions.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 22-III du Code des Marchés Publics qui stipule qu' « il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO, définitivement empêché, par le suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste », Monsieur le Maire précise que le remplacement automatique du membre démissionnaire a été opéré.

Le membre titularisé est :

- Mme Géraldine BON GONELLA

Conformément à l'article précité les membres suppléants titularisés ne sont pas remplacés. Il n'y a pas d'élection partielle à la CAO.

La composition de la commission des marchés étant la même que la commission d'appels d'offres, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement du membre démissionnaire.

Où L'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- prennent connaissance de la nouvelle composition de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) :

Membres titulaires	Liste	Membres suppléants	Liste
M. André GOIG	A	M. Gérard DIAZ	A
M. Jean-Louis PIQUEPE	A	Mme Florence MAZZOLENI	A
Mme Géraldine BON GONELLA	A	M. Jacques THOMAS	A
M. Thierry ÇAMALBIDE	A	M. Jean-François BRISSONNET	B
Mme Muriel DUZERT	B		

- votent la nouvelle composition de la commission des marchés sur le schéma de la CAO.

Délibération n° 201604DEAC30 “ADMINISTRATION”

Objet : Remplacement d'un membre à la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Municipale que les membres du collège des élus siégeant à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ont été désignés par délibération le 9 avril 2015.

Madame Denise CORTIJO, conseillère municipale de la liste Union Action Solidarité à Pibrac, par courrier en date du 11 mars 2016, a informé Monsieur le Maire de son souhait de ne plus participer aux travaux de cette commission. Il convient donc de pourvoir le poste devenu vacant.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un des représentants du Conseil Municipal au sein de cette commission, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-François BRISSONNET.

A l'issue du vote, Monsieur le Maire :

- proclame Monsieur Jean-François BRISSONNET, membre de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- rappelle la liste des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées :
 - M. Bruno COSTES, Président
 - M. Jean-Louis PIQUEPE,
 - M. Jacques THOMAS,
 - M. Louis FORTAS,
 - M. Jean-François BRISSONNET.

Délibération n° 201604DEAC31 "INTERCOMMUNALITE"

Désignation du représentant de la Commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 juin 2015 l'Assemblée Municipale a désigné Monsieur André GOIG pour représenter la Commune à la CLETC.

- Vu la démission de Monsieur André GOIG de ses fonctions d'adjoint au Maire et le souhait de celui-ci de ne plus siéger à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges,
- Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué de la commune de Pibrac aux fins de siéger à ladite commission,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Jean-Louis PIQUEPE en tant que représentant de la commune de Pibrac à la CLETC.

INFORMATIONS

- Réunion plénière du CVA
La réunion plénière qui s'est tenue le 23 mars, avec une forte participation. Au cours de cette réunion a eu lieu la création d'un bureau constitué par différents représentants d'associations, y compris les associations de la vie communale. Monsieur le Maire rappelle que ces associations n'avaient pas, à ce jour, accès au forum des associations organisé par la précédente municipalité.
- La Commission accessibilité s'est tenue le 21 mars dernier. Monsieur le Maire informe que le Conseil de la Métropole, en juin, mettra à l'ordre du jour, la charte sur l'accessibilité de Toulouse Métropole.
- La grève du 31 mars
Monsieur le Maire remercie très chaleureusement l'ensemble des services, au sens large, ainsi que Madame MOUTON DUBOSC qui se sont mobilisés pour mettre en place un accueil de qualité des élèves, conformément à ce qui est prévu par la loi.
- La communication
Monsieur le Maire s'adresse aux élus du groupe minoritaire en précisant que le Mag a fait des émules puisqu'ils copient ce magazine en l'intitulant Pibrac Magazine. Il informe que le magazine officiel devrait paraître début mai.
- Le carnaval
Belle réussite pour cette manifestation, qui s'est déroulée aux Tambourettes sous un soleil radieux, avec une forte participation des Pibracais. Monsieur le Maire remercie tous les acteurs qui ont rendu possible cette manifestation (ALAE, élus, services municipaux, parents). Le fait de finir aux Tambourettes a permis l'inauguration du parcours mis en place par le CMJ. Monsieur le Maire remercie Mme CHUBERRE pour son implication auprès des jeunes pour l'aboutissement de ce beau projet.

- L'attribution du marché public relatif au terrain de grands jeux synthétique
Le marché a été conclu à l'issue de la CAO qui s'est réunie cette semaine. Il a été évalué avec l'aide d'un maître d'œuvre qui s'appelle Pierre FAURE. Monsieur le Maire donnera plus de détails lors du prochain Conseil Municipal, ainsi qu'un calendrier prévisionnel des travaux.
- Le Plan de Prévention des risques d'inondations (PPRi)
L'enquête publique est prolongée jusqu'au 4 mai. Une permanence en mairie se tiendra le 20 avril de 14h30 à 17h30 pour permettre aux Pibracais de mentionner d'éventuelles remarques sur le registre réservé à cet effet.
- Calendrier des prochaines réunions
Conseil Municipal les 12 mai et 9 juin à 19 h
Cellule de sécurité le 24 mai
Commission de restauration scolaire le 26 mai

Intervention de Monsieur David SAINT-MELLION, conseiller municipal

Monsieur le Maire vous avez donné une information sur la publication début mai du prochain Mag'. C'est bien cela ? Vous savez que l'on doit rendre une contribution, il fallait qu'on vous la remette au 17 mars nous l'avons fait. Dans le règlement du Conseil Municipal, il est précisé que si dans le mois qui suit la magazine ne paraît pas, nous devons donner une nouvelle contribution. Comment doit-on procéder pour fournir cette nouvelle contribution ?

Intervention de Monsieur Bruno COSTES, Maire

On revient vers vous le plus rapidement possible.

Intervention de Monsieur Gérard DIAZ, conseiller municipal

Je voulais simplement dire que mon choix de vote n'est pas du tout politique, et par contre, je me suis trompé en votant ; je ne souhaite à personne de se tromper car je ne pardonnerai pas moi non plus !

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.